

AVIS D'EXPERT



L'exploitation de poussière de bois, un risque préoccupant

La prévention des risques de maladies liées aux poussières de bois n'est pas suffisamment appliquée dans les entreprises, selon la CNAMTS, l'INRS et l'OPPBT*. Ces organismes ont mené en 2008 une campagne nationale de contrôle et de sensibilisation sur le risque cancérogène lié à l'exposition professionnelle de poussières bois. Rencontre avec Raymond Vincent de l'INRS qui a participé à l'organisation de cette action.

 Imprimer
  Transmettre
  Recevoir par e-mail

A lire aussi

Avis d'expert

«L'air intérieur, une pollution méconnue et sous-estimée», ...

Mettre en œuvre une démarche d'écologie industrielle

Batiactu : Pouvez-vous nous présenter les résultats de cette campagne ?

Raymond Vincent : Les résultats de cette campagne recouvrent des situations très contrastées.

Ils conduisent, en effet, au constat préoccupant montrant que la réglementation relative à la prévention du risque cancérogène des poussières de bois est insuffisamment appliquée dans les entreprises.

Si certains résultats sont encourageants, c'est-à-dire que 85,6% des 3.105 établissements visités ont un dispositif de captage centralisé pour leurs machines fixes, l'analyse détaillée des informations recueillies met en évidence une assez mauvaise prise en compte du risque cancérogène des poussières de bois : que ce soit au niveau de l'évaluation des risques, des contrôles de la valeur limite, de la vérification des équipements d'aspiration et de recyclage ou de la traçabilité des expositions. En effet, seuls un tiers des établissements visités possèdent un document unique intégrant le risque cancérogène des poussières de bois.

Cette prise en compte est cependant d'autant plus fréquente que la taille de l'établissement dépasse les 50 salariés. Le risque est également mieux appréhendé dans les établissements ayant fait l'objet d'un contrôle antérieur.

Batiactu : Quels types d'établissements ont été visités et sur quels critères ont ils été sélectionnés ?

Raymond Vincent : La campagne a été ciblée sur les secteurs d'activité de la 1ère transformation du bois, c'est-à-dire en scierie, et de la 2ème transformation du bois avec notamment le secteur du BTP ainsi que sur des établissements appartenant à d'autres secteurs d'activité comme le commerce et la construction navale de plaisance. Il faut rappeler qu'environ 300.000 salariés sont exposés aux poussières de bois en France, dont la moitié dans le secteur de la construction. Les visites ont essentiellement concerné des établissements de petite taille employant de 1 à 10 salariés, ce qui correspond à la structuration en termes d'effectifs des secteurs d'activité concernés.

Batiactu : Pouvez-vous nous présenter le plan d'actions conjoint qui va être engagé pour une meilleure prévention du risque cancérogène des poussières de bois ? Quand sera-t-il mis en place ?

Raymond Vincent : En effet, au regard de ces résultats et afin d'améliorer le respect de la réglementation, les organisateurs de cette campagne ont décidé de mettre en place un plan d'action articulé autour de deux axes principaux. Celui de la sensibilisation et l'information des employeurs et des salariés concernés, ainsi qu'un appui technique aux petites entreprises en matière d'évaluation des risques et de conception, de contrôle et de maintenance des installations. Il est notamment prévu d'apporter aux petites entreprises un soutien technique, accompagné sous réserve du respect de certaines conditions, d'une prise en charge financière totale ou partielle de certains investissements, et de mener des actions de communication et de sensibilisation vers les petites entreprises des secteurs concernés.

Batiactu : Qui est à l'origine de cette campagne ?

Raymond Vincent : Cette campagne, menée à l'initiative de la direction générale du travail, fait suite à des actions du même type qui ont été conduites sur les chantiers de désamiantage en 2005 et 2006, et sur certains secteurs utilisateurs de produits cancérogènes en 2006 également. Initialement, c'est l'INRS qui avait alerté le ministère chargé du travail sur des remontées signalant une dégradation des conditions de réalisation des chantiers de désamiantage. Cela avait donné

lieu à une première action conjointe de l'Inspection du Travail et des services prévention des CRAM, avec l'appui technique de l'INRS. Depuis cette expérience a été renouvelée notamment dans le cadre du Plan santé au travail 2005-2009. Pour cette campagne sur les poussières de bois, le ministère de l'agriculture et l'organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics ont été associés.

* **CNAMTS** : Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés ; **INRS** : Institut national de la recherche scientifique ; **OPPBT** : Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics ; **CRAM** : Caisse régionale d'assurance maladie.

Propos recueillis par Aude Moutarlier (30/04/2009)

 Imprimer  Transmettre  Recevoir par e-mail

Fermer